

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

PUY-DE-DOME

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2026 / 27

Séance du 29 juillet 2026**NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice :	Présents :	Votants :
11	9	11

Date de la convocation : 21 juillet 2026

LE VINGT-NEUF JUILLET DEUX-MIL-VINGT-SIX, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjoint; Philippe SERVIER, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Représentées : Madame Julie FONTEIX a donné pouvoir à Madame Charlotte COGAN et Madame Claire VOLPI a donné pouvoir à Stéphane BEAL.

Secrétaire de séance : Charlotte COGAN

OBJET : Désignation d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à la Mission Locale de CURNON

Le Maire rappelle que les Missions Locales sont des structures publiques d'accompagnement destinées principalement aux jeunes de 16 à 25 ans. Leur rôle est d'aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale, par le biais de plusieurs actions (recherche d'emploi, orientation et formation, accès aux droits, logement, mobilité, vie quotidienne, etc.). L'accompagnement est gratuit et personnalisé.

Le Maire explique qu'OLLOIX dépend de la Mission Locale de CURNON et qu'il en est membre de droit. Le Conseil Municipal doit désigner un(e) délégué(e) suppléant(e) en son sein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **de désigner** Madame Laurine COHADE en tant que délégué(e) suppléant(e) à la Mission Locale de CURNON.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 31 juillet 2026

Le Maire,

Alain HÉRITIER



La secrétaire de séance,

Charlotte COGAN

